# Journal des traducteurs Translators' Journal

# Traduction : jeu d'équilibre constant ou affaire de jugement

## Wilfrid Martin

Volume 7, Number 2, 2e Trimestre 1962

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1061295ar DOI: https://doi.org/10.7202/1061295ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (print) 2562-2994 (digital)

Explore this journal

#### Cite this document

Martin, W. (1962). Traduction : jeu d'équilibre constant ou affaire de jugement. Journal des traducteurs / Translators' Journal, 7(2), 72–72. https://doi.org/10.7202/1061295ar

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1962

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



## This article is disseminated and preserved by Érudit.



# Waterman's

« Le nom le plus ancien et le plus respecté au domaine de l'écriture »

L. E. WATERMAN PEN COMPANY LTD.

2. rue Waterman, Saint-Lambert, P. O.

#### LE COIN DU LECTEUR

¶TRADUCTION: JEU D'EQUILIBRE CONSTANT OU AFFAIRE DE JUGEMENT.

Equilibre entre le génie de la langue originale et celui de la langue dans laquelle la traduction se fait ; entre les exigences de l'auteur d'un article, d'un ouvrage, d'une lettre et celles d'un patron, d'une clientèle, de certains lecteurs ; entre des conceptions personnelles, un idéal particulier et des contingences matérielles ou socio-commerciales données.

De plus en plus la traduction servile, l'esclave de la lettre, le fanatique du dictionnaire seront supplantés par le traducteur orateur, doué de jugement, maîtrisant les langues dont il se sert, les dictionnaires auxquels il recourt, capable de tirer d'un texte tout le contenu idéologique, avec nuances et modalités inhérentes, pour le recréer intégralement dans une autre langue, sans que le lecteur sente qu'il ne s'agit pas d'un original.

### CONSEILS PRATIQUES:

11-2 4 No 4 1 1

- (a) Saisir l'idée générale avant de s'attaquer à un mot, à une nuance, à une expression. Oublier les mots pour les idées; procéder du général au particulier. Ne pas faire effort pour saisir le sens exact d'un mot avant d'avoir compris le sens général du contexte, du passage.
- (b) Employer le dictionnaire à bon escient. D'abord avoir des connaissances aussi précises que possible du sujet traité, savoir le situer avec exactitude dans le vaste champ des connaissances humaines, des arts, des sciences, etc., des métiers et des compartimentations sociales, économiques, etc.
- (c) Ne jamais accepter une traduction d'emblée, sans en vérifier l'exactitude dans un dictionnaire adéquat. Procéder par recoupements.
- (d) Se défier des mots et expressions qui ressemblent à des mots et expressions existant dans la langue de la traduction.

BREF; NE JAMAIS FAIRE ABSTRACTION DE SON JUGEMENT. TOUJOURS SE RAPPELER QU'ON MARCHE SUR UNE CORDE RAIDE AU-DESSUS D'UN PRECIPICE. Wilfrid Martin, Montréal.